



RAPPORT ANNUEL 2018-2019



Commission scolaire
des Monts-et-Marées

Mot de la direction générale

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Monts-et-Marées. Ce rapport annuel est un outil de reddition de comptes sur la réalisation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la commission scolaire et sur les résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.

Les résultats qu'on y retrouve illustrent très bien la compétence, l'engagement et le dévouement quotidien de notre personnel auprès de la clientèle jeune et adulte. Ces résultats sont également liés aux actions qui découlent des décisions que nous avons prises en lien avec le développement du leadership pédagogique de nos directions d'établissement et la mise en place d'équipes collaboratives. Portée par la mission de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves, notre organisation poursuit ses approches collaboratives. Deux équipes, composées de directions d'établissement, ont pu travailler au développement de compétences et au partage d'expertise, plus que jamais convaincues des avantages associés à l'échange des bonnes pratiques.

D'une façon plus particulière, l'année 2018-2019 s'est vécue sous le thème de la poursuite du développement de notre organisation apprenante en mettant de l'avant nos valeurs organisationnelles de rigueur, de transparence et de cohérence.

Elle a été marquée par :

- La mise en œuvre de notre PEVR 2018-2022;
- L'élaboration des projets éducatifs des établissements de notre commission scolaire;
- La recherche de stabilité, de continuité et de cohérence dans nos interventions;
- La poursuite de l'implantation des Maternelles 4 ans à temps plein;
- L'optimisation de nos processus;
- Le soutien aux équipes collaboratives.

Dans un tout autre registre, l'année 2018-2019 a permis à la CSMM de trouver un écho favorable à ses demandes :

- L'autorisation permanente d'un nouveau programme en formation professionnelle – Assistance dentaire;
- La construction d'un gymnase à l'école St-Victor de Petit-Matane;
- Des investissements de plus de \$17 millions pour nos infrastructures.

Ces projets permettent à notre organisation de se tourner résolument vers l'avenir.

Bien des défis relevés pour l'année scolaire 2018-2019, nous tenons à souligner le travail accompli par les élèves et par les membres de notre personnel. Nous maintenons nos efforts afin que l'organisation chemine dans un processus d'amélioration continue.



Céline Lefrançois

Céline Lefrançois
Présidente

Bonne lecture !



Marthe Émond

Marthe Émond
Directrice générale

Le conseil des commissaires

La Commission scolaire des Monts-et-Marées a droit à dix commissaires plus la présidence qui doit être élue au suffrage universel. De plus, quatre commissaires-parents se joignent aux membres élus.

Au début de l'année scolaire, une élection partielle a eu lieu dans la circonscription #3 laissée vacante par le départ de M. Éric Desgagnés. Madame Mireille Gagnon a été élue par acclamation. De plus, deux nouveaux représentants des parents ont remplacé, à compter de janvier 2019, les membres sortants Mme Véronique Lamarre et M. Ghislain Michaud. Il s'agit de mesdames Geneviève Laroche et Édith Johnson.

Le conseil a siégé à onze reprises incluant une séance privée durant l'année 2018-2019. Également, dix-neuf rencontres de comités ont eu lieu en présence de différents commissaires.



Céline LeFrançois
Présidente
MRC de la Matanie
MRC de la Matapédia



Sandra Bérubé
Circonscription 01
Les Méchins, Grosses-Roches
St-Jean-de-Cherbourg,
St-Adelme, Ste-Félicité



Pierre-Luc Morin
Circonscription 02
Matane (Petit-Matane)
Matane (St-Rédempteur)



Mireille Gagnon
Circonscription 03
Matane (St-Rédempteur)
Matane (St-Luc Côté Est)
St-René-de-Matane, Rivière-Bonjour



Josée Sirois
Circonscription 04
Matane (St-Jérôme)
Matane (Bon-Pasteur)



Jean-Claude Gagné
Circonscription 05
Matane (Bon-Pasteur) Matane-sur-Mer
Matane (St-Luc Côté Ouest)
St-Léandre, Ste-Paule



Christian Beaulieu
Circonscription 06
St-Ulric, Baie-des-Sables,
St-Damase, St-Noël, St-Moise



René Lauzier
Circonscription 07
Sayabec, St-Cléophas, Val-Brillant
Amqui (Nord-Ouest)



Jean-Côme Lévesque
Circonscription 08
Ste-Irène, St-Léon-le Grand,
St-Zénon-du-Lac-Humqui,
Amqui (Sud), Rivière-Vaseuse,
Lac-Alfred, Rivière-Patapédia-Est



Réjeanne Voyer
Circonscription 09
St-Vianney, St-Tharcisius,
St-Alexandre-des-Lacs,
Lac-Matapédia, Amqui (Nord-Est)



David Althot
Circonscription 10
Causapsal, Lac-au-Saumon,
Ste-Florence, Albertville, Lac-Casault
Ste-Marguerite-Marie,
Routhierville, Ruisseau-des-Mineurs



Ghislain Michaud
Commissaire-parent EHDAA
(jusqu'à janvier 2019)



Darlène Banville
Commissaire-parent Primaire



Véronique Lamarre
Commissaire-parent Secondaire
(jusqu'à janvier 2019)



Ghyslaine Lapointe
Commissaire-parent Primaire et secondaire



Edith Johnson
Commissaire-parent EHDAA
(à compter de janvier 2019)



Geneviève Laroche
Commissaire-parent Primaire et secondaire

La Commission scolaire des Monts-et-Marées en bref

TERRITOIRE ET ÉCONOMIE LOCALE

La Commission scolaire est une organisation ouverte sur son milieu qui se déploie sur un territoire couvrant les municipalités régionales de comté (MRC) de la Matanie et de la Matapédia. Les quelques 40 000 personnes qui y vivent dépendent d'une activité économique à la fois industrielle, de services et agroforestière.

La Commission scolaire des Monts-et-Marées

INSTRUIT, SOCIALISE ET QUALIFIE :

396 élèves au préscolaire

2 188 élèves au primaire

1 618 élèves au secondaire

350 élèves en formation professionnelle

2 410 élèves en formation générale des adultes (élèves à temps plein et partiel)

EMPLOIE 826 employés en équivalent temps plein, ce qui représente plus de 1 155 personnes qui ont touché un salaire à un moment ou l'autre de l'année scolaire. Ces résultats la situent parmi les plus importants employeurs de la région et parmi les principaux acteurs du développement socioéconomique de son milieu;

GÈRE un budget de fonctionnement de plus de **84,5 M\$**;

CONTRIBUE à l'économie locale et y a injecté en 2018-2019 près de **58,3 M\$** en salaires. De plus, elle a accordé près de **13 M\$** en contrats et dépensé près de **4,6 M\$** en achats de matériel et **5 M\$** en investissements et immobilisations. Une grande proportion de ces montants sont également dépensés dans les entreprises locales.

REGROUPE ET ADMINISTRE 26 établissements de niveaux préscolaire, primaire et secondaire répartis ainsi :

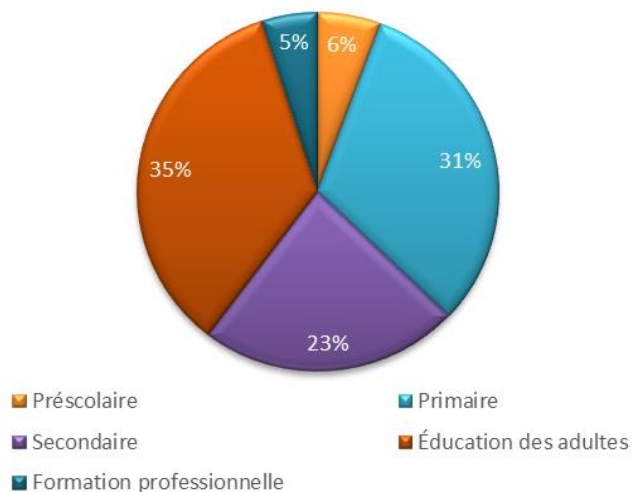
- 20 écoles primaires;
- 2 écoles primaires et secondaires;
- 4 écoles secondaires.

ainsi que :

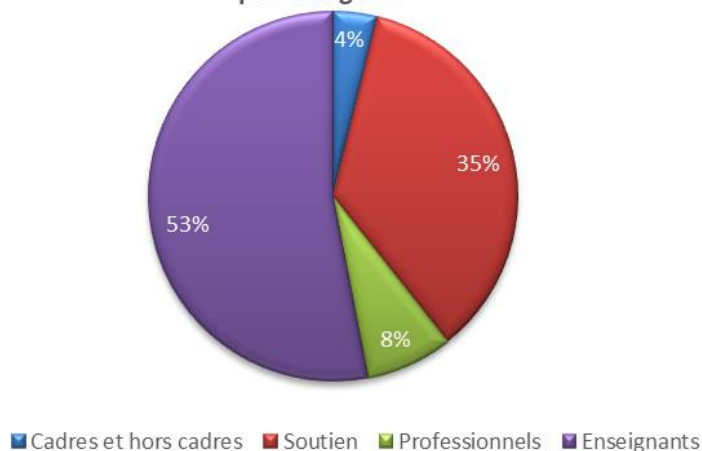
- 1 centre de formation professionnelle ayant 4 points de service à Matane, Amqui, Causapsal et Dégelis;
- 2 centres d'éducation des adultes;
- 2 centres de services;
- 1 service aux entreprises.

S'IMPLIQUE ET COLLABORE avec les partenaires socioéconomiques locaux : CJE, CISSS, SADC, les municipalités et plusieurs autres.

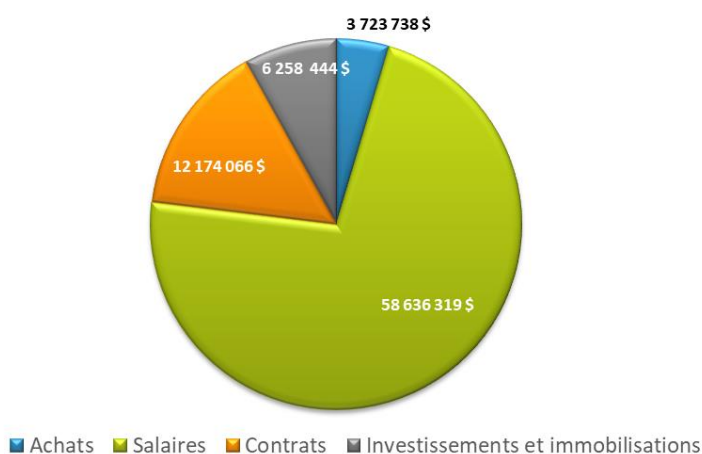
Répartition des clientèles jeunes et adultes



Répartition des employés et employés par catégorie

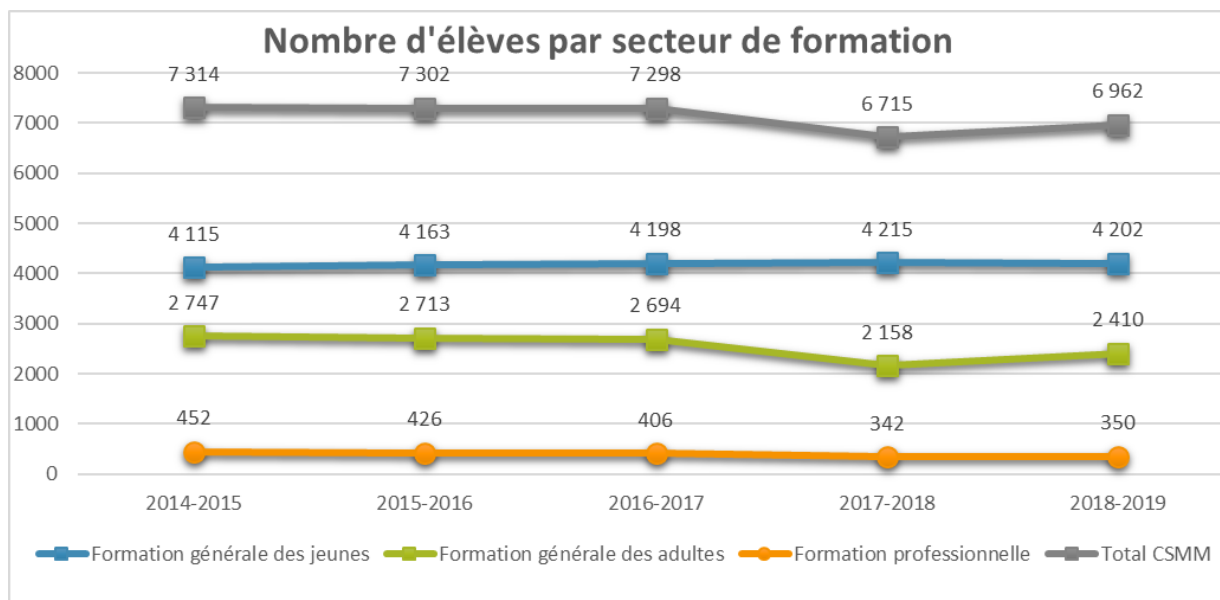


Impact économique

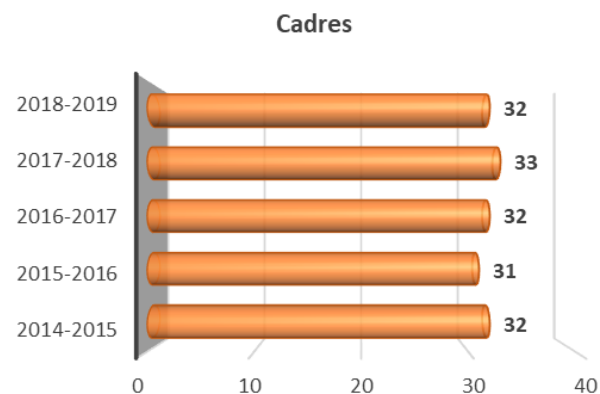
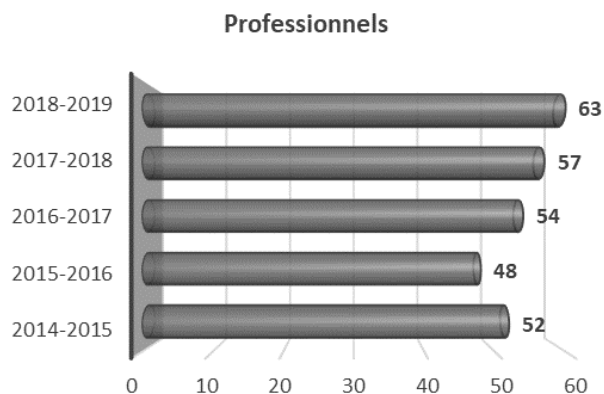
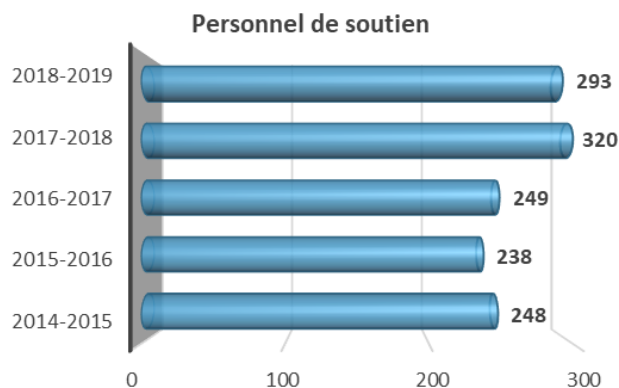
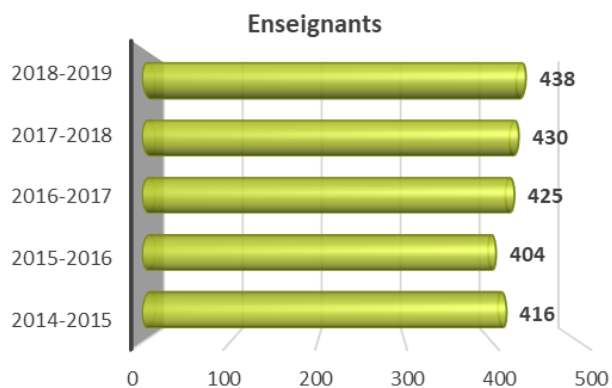


Adaptation de l'organisation à la clientèle scolaire

ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE DEPUIS 2014-2015



ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES DEPUIS 2014-2015



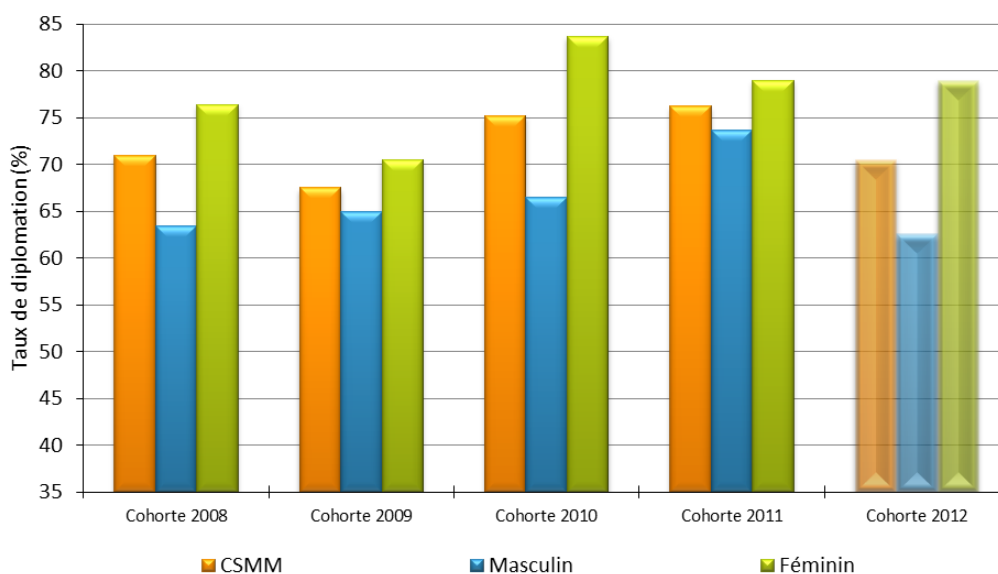
Planification stratégique et le PEVR

Dans la présente section du rapport annuel, nous présentons les principaux résultats en lien avec la mise en œuvre des derniers éléments de notre planification stratégique 2014-2019 ainsi que la mise en application du Plan d'Engagement Vers la Réussite (PEVR) 2018-2022. Ainsi, vous pourrez constater le niveau d'atteinte des résultats, des buts et des cibles que nous nous sommes fixés en regard de la diplomation, de la persévérance scolaire, de l'amélioration du français, de la qualification des moins de 20 ans et des inscriptions en formation professionnelle. De plus, les cibles identifiées au PEVR sont documentées pour une 1^{ière} année.

DIPLOMATION ET QUALIFICATION

Un des premiers buts poursuivis par notre Commission scolaire est d'augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant que nos élèves atteignent l'âge de 20 ans. À la figure 1, nous vous présentons les statistiques des cinq dernières cohortes d'élèves identifiées. Les taux obtenus sont mesurés sept ans après que ces cohortes d'élèves aient débuté leur première année du secondaire. Pour la cohorte de 2012, seuls les résultats après 6 ans sont connus en ce moment.

Figure 1 – Taux de diplomation et qualification 7 ans (données 2012 - 6 ans)



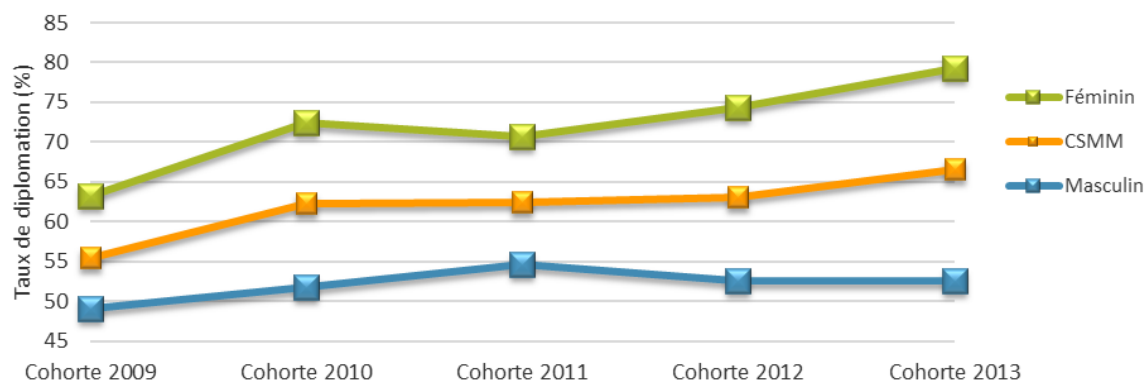
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Édition 2019

Pour les deux dernières années documentées sur 7 ans, les cohortes ont atteint la cible que la Commission scolaire s'était fixée pour 2014 à 74 %. On dénote que le taux de diplomation chez les filles est celui qui a permis de dépasser l'objectif fixé. On constate aussi que la cohorte de 2010, toujours chez les filles, a atteint un sommet historique de 83,7%. La cohorte de 2011 a également montré de très bons résultats avec 79%.

Chez les garçons, la situation avait progressé légèrement avec les cohortes de 2008 à 2010. Toutefois, un bond remarquable est apparu avec la cohorte de 2011 où l'augmentation dépasse les 10%. Il s'agit d'un résultat encourageant qui démontre, même s'il est possiblement épisodique, les efforts consentis par tous pour améliorer la réussite chez les garçons. On peut remarquer que pour la cohorte de 2012, les résultats après 6 ans permettront peut-être de se rapprocher et même de dépasser les résultats avant 2011.

Planification stratégique et PEVR

Figure 2 – Taux de diplomation et qualification 5 ans



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Édition 2019

On peut observer avec les résultats présentés à la figure 2 que le taux de diplomation après 5 ans montre depuis la cohorte de 2009 une progression presque constante plus particulièrement chez les filles. Le taux chez les garçons se maintient toujours sous la barre des 55% et ce malgré les interventions ciblées. Vu son impact sur la réussite réelle obtenue (diplomation après 7 ans), la diplomation après 5 ans est un des défis identifiés vers lequel des efforts supplémentaires sont prévus au PEVR.

CIBLES INTERMÉDIAIRES DU PEVR (POUR JUIN 2022)



D'ici 2022, porter à 77% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (indicateur : Taux de diplomation et de qualification après 7 ans)

Résultat initial : **67,5%** Cohorte 2009-2010
Situation actuelle : **76,2%** Cohorte 2011-2012*



D'ici 2022, réduire l'écart de réussite entre les garçons et les filles à 6,8% (indicateur : Taux de diplomation et de qualification après 7 ans)

Résultat initial : **13,0%** Cohorte 2008-2009
Situation actuelle : **5,4%** Cohorte 2011-2012*



D'ici 2022, réduire l'écart entre le taux de réussite entre les élèves en adaptation scolaire et les élèves inscrits au régulier (indicateur : Taux de diplomation et de qualification après 7 ans)

Résultat initial : **47,0%** Cohorte 2008-2009
Situation actuelle : **40,1%** Cohorte 2011-2012*

* Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Édition 2019

Les trois indicateurs ciblés au PEVR démontrent que des progrès réels sont réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés. À remarquer que la cohorte 2011-2012 a été suivie jusqu'en 2017-2018 ce qui correspond aux résultats les plus récents disponibles de la part du MEES.

Planification stratégique et PEVR

L'ÂGE À L'ENTRÉE AU SECONDAIRE

L'âge à l'entrée au secondaire est un nouvel indicateur présenté dans le Plan d'engagement vers la réussite. Cet indicateur permet de suivre l'effet du redoublement au primaire sur les résultats obtenus et sur le décrochage scolaire. Les études permettent de croire que contrairement à la croyance populaire, le redoublement n'a pas nécessairement un effet bénéfique et le PEVR demande des mesures afin de réduire le retard des élèves lors de l'entrée au secondaire.



D'ici 2022, ramener à 13% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (indicateur : Âge des élèves à l'entrée au secondaire – source MEES – Édition 2019)

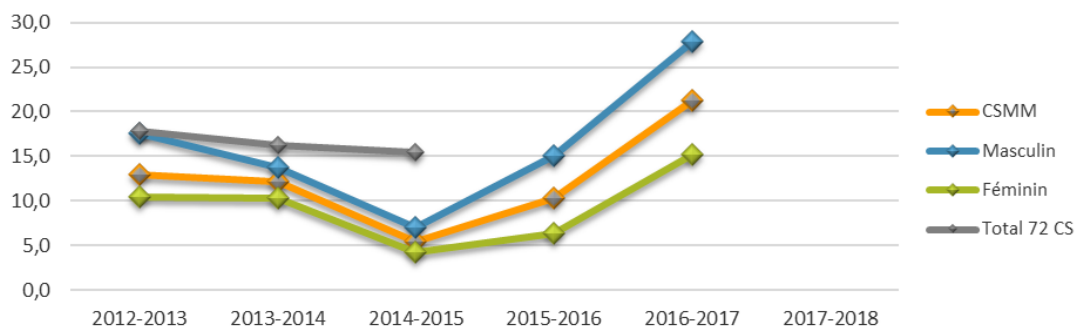
Résultat initial : **19,7%** Cohorte de 2014-2015*
Situation actuelle : **11,2%** Cohorte de 2017-2018*

* Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Édition 2018-2019

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La Commission scolaire poursuit toujours l'objectif d'améliorer la persévérance des élèves dans leur parcours scolaire. Les efforts que la Commission scolaire réalise avec l'aide de plusieurs acteurs des MRC de la Matanie et de la Matapédia se traduisent dans la figure 3. L'indicateur utilisé est le taux de sorties sans diplôme ni qualification des élèves inscrits à la formation générale des jeunes en fonction de chaque année scolaire. On remarque ici que plus le résultat est bas, meilleure est la persévérance des élèves.

Figure 3 - Taux annuel officiel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes, selon le sexe (données non disponibles pour 2017-2018)



*Source :
Ministère
de

l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Édition 2019

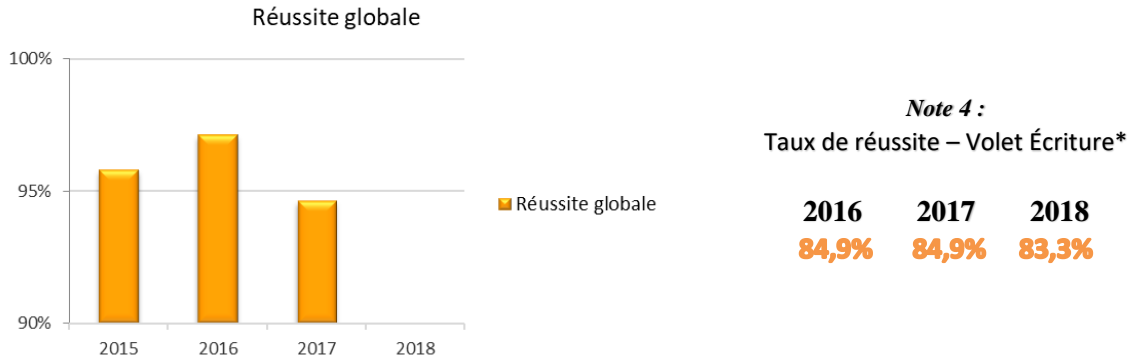
La déception est grande de constater une recrudescence très importante du nombre de sorties sans diplôme depuis les résultats extraordinaires obtenus en 2014-2015 (5,5%) et ce autant chez les garçons que les filles. Malgré le fait que nous ayons diplômé, en 2016-2017, plus d'élèves qu'en 2014-2015 (278 vs 256), le taux correspondant aux sorties sans diplôme a quadruplé (de 5,5% à 21,2%). C'est difficile à expliquer puisque le nombre d'inscrits dans les cohortes (secondaire III à V) ne montre pas de différences majeures (4% de moins en 2016-2017 par rapport à 2014-2015). L'attrait grandissant du marché du travail pour les plus jeunes (sec III et IV) en période de pénurie de main d'œuvre peut expliquer une partie des résultats puisque le nombre de sorties sans diplôme est un peu inférieur en secondaire V (17,6%). Une analyse plus poussée sera réalisée pour comprendre si d'autres facteurs aggravant viennent influencer notre capacité à garder nos élèves jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Planification stratégique et PEVR

AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (5^{ÈME} SECONDAIRE)

À la figure 4, nous vous présentons le taux de réussite global obtenu aux épreuves uniques de français du MEES pour nos élèves de 5^e secondaire.

Figure 4 – Taux de réussite global en français à l'épreuve unique du MEES



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Édition 2018-2019
*Données locales CSMM

Ces résultats démontrent une bonne stabilité depuis les dernières années. En fait, durant les trois dernières années où les résultats finaux sont connus, nous avons dépassé la moyenne provinciale. Il s'agit d'une performance à souligner qui met en évidence les efforts déployés.

AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (4^{ÈME} ANNÉE DU PRIMAIRE)

Le Plan d'engagement vers la réussite propose de suivre également l'évolution des résultats obtenus lors de l'épreuve ministérielle de français en 4^{ème} année du primaire. Cet indicateur plus précoce devrait permettre de déceler tôt des situations problématiques dans l'apprentissage du français en écriture. Cette compétence est une base importante pour l'atteinte de la réussite aux niveaux supérieurs.



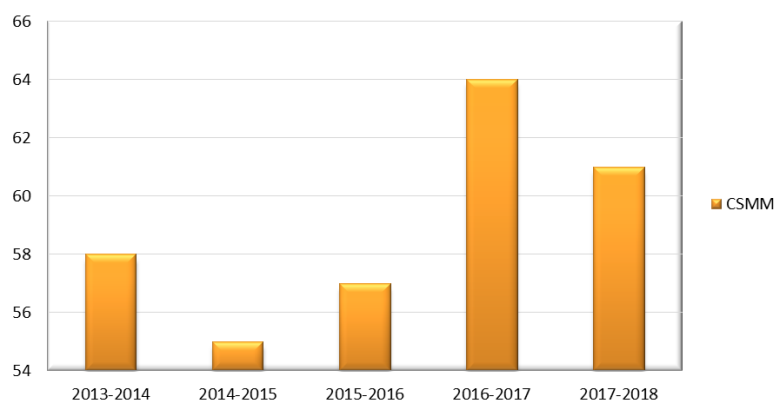
D'ici 2022, porter à 86% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^{ème} année du primaire (indicateur : Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écrite, langue d'enseignement de la 4^{ème} année du primaire)

Résultat initial : 81,3% Cohorte 2016-2017
Situation actuelle : 93,2% Cohorte 2018-2019

FORMATION PROFESSIONNELLE

En formation professionnelle, la variation de clientèle dans nos programmes est directement proportionnelle au nombre de nouveaux inscrits dans les centres de formation.

Figure 6 – Nombre de nouveaux inscrits en FP de moins de 20 ans



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Décembre 2019

La figure 6 démontre que nous connaissons, depuis quelques années, une faible variation (5% à 10%) de la clientèle dans nos options de formation professionnelle. Ceci indique que malgré le contexte difficile de la concurrence du marché du travail, nos programmes conservent un certain niveau d'attractivité. De plus, le fait de conserver nos élèves jusqu'à vingt ans démontre l'implication de toute l'équipe de la formation professionnelle dans l'objectif de faire réussir les élèves.

Les données présentées ne tiennent pas compte des inscriptions aux programmes par entente que la Commission scolaire offre. Par contre, la réalisation d'ententes avec d'autres commissions scolaires nous permet d'élargir et d'équilibrer notre offre de formation et ainsi satisfaire les intérêts d'une partie de la population étudiante.

Nouvelles de notre centre de formation professionnelle (CFPro)



Matane, le 24 avril 2019 – Le personnel de la Commission scolaire des Monts-et-Marées est heureux et fier d’annoncer l’ajout du programme Assistance dentaire à son offre de formations permanentes au CFPRO Matanie – Vallée & Foresterie.

C’est à compter de l’année scolaire 2020-2021 qu’il sera possible de suivre cette formation menant à l’obtention d’un diplôme d’études professionnelles en assistance dentaire. La formation, d’une durée de 18 mois (1 500 heures), permettra de former une main-d’œuvre qualifiée pour les entreprises bas-laurentiennes et gaspésiennes dans le domaine de la santé dentaire. Au terme d’une démarche de

plusieurs mois, accompagnée de l’appui du milieu politique et socio-économique, la Commission scolaire des Monts-et-Marées a obtenu une réponse favorable du Ministère de l’Éducation et des Études supérieures, autorisant l’ajout du programme d’assistance dentaire à son offre permanente de formations. Il s’agit d’un investissement initial estimé à 1 262 000\$ pour l’aménagement des espaces d’enseignement et d’évaluation au CFPRO à Matane. Seul dans l’est du Québec, le programme Assistance dentaire du CFPRO à Matane vient répondre à un besoin réel qui amenuisera les difficultés de recrutement des employeurs du domaine de la santé bucco-dentaire. Les dentistes de la grande région du Bas-st-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine pourront dorénavant compter sur une main-d’œuvre qualifiée ici dans notre région.

Au CFPRO Matanie – Vallée & Foresterie, le 21 septembre le personnel et les élèves ont pris livraison de deux nouvelles machines forestières sur roues, du fabricant Komatsu, pour répondre aux exigences du programme Abattage et Façonnage des Bois (ABF). Ces équipements s’ajoutent à la flotte d’engins forestiers permettant à aux élèves de ce programme de développer leurs compétences pratiques en forêt. Le programme ABF, d’une durée de 840 heures de formation, incluant un stage en milieu de travail, accueille chaque année deux cohortes de 10 à 15 élèves. C’est dans la Vallée, à Causapsca, que le CFPRO déploie ses cinq programmes en foresterie à son pavillon, le Centre de Foresterie de l’Est-du-Québec.



Reflets administratifs

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT FINANCIER 2018-2019

	\$	\$	\$
REVENUS			
Taxes scolaires	6 152 635		
Fonctionnement			
Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur	74 179 101		
Ventes de biens et services	2 551 447		
Autres sources	1 632 359		
		84 515 542	
DÉPENSES			
Fonctionnement			
Enseignement et formation	34 661 078		
Soutien à l'enseignement et à la formation	22 314 557		
Services d'appoint	9 253 190		
Activités administratives	3 985 382		
Activités sur biens meubles et immeubles	10 709 039		
Activités connexes	3 363 201		
		84 306 447	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE			209 095
RÉPARTITION SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE			
Surplus (déficit)			
Libre		(390 558)	
Fidécimmis		92 199	
Établissements		507 454	
			209 095

Reflets administratifs

TRAVAUX MAJEURS PAR CATÉGORIES DE PROJETS

Le parc immobilier de la Commission scolaire nécessite annuellement une injection substantielle de fonds pour son entretien, l'optimisation de ses équipements ou encore sa mise aux normes.

Voici les principaux travaux de plus de 15 000 \$ effectués en 2018-2019 :

Projets	Montants	Établissements
Accès sécurisé	34 589 \$	1
Aménagement intérieur	1 125 252 \$	4
Enveloppe extérieure	1 182 807 \$	3
Fenestration et portes	208 597 \$	1
Gestion énergétique (chauffage)	511 679 \$	3
Gymnase	1 609 847 \$	1
Installation Groupe électrogène	127 187 \$	1
Mise aux normes incendie	68 408 \$	1
Réhabilitation environnementale des sols	462 431 \$	1
Réfection des entrées de service	122 088 \$	1
Réfection des installations sanitaires	209 570 \$	1
Réfection toiture	416 144 \$	1
Réfection trottoirs/stationnement	318 760 \$	2
TOTAL :	6 397 358 \$	

PLAN D'URGENCE ET MENUS ÉQUILIBRÉS

Tous les établissements de la Commission scolaire des Monts-et-Marées procèdent à la mise à jour de leur plan d'urgence respectif en conformité avec les exigences du Ministère.

L'ensemble des interventions menées auprès des concessionnaires démontre qu'à l'exception de rares occasions, ils offrent aux élèves des menus équilibrés.

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs

Liste des contrats de 25 000\$ et plus

L'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des réseaux du secteur public prévoit que la Commission scolaire doit présenter, dans son rapport annuel, le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emplois et stipuler si le niveau d'effectifs attribué a été respecté. Le niveau d'effectifs attribué est basé sur une cible établie pour la période s'étant terminée le 31 mars 2017 (1 193 580,4) majorée d'un nombre d'heures rémunérées pour tenir compte d'investissements consentis pour la période visée.

AVRIL 2018 À MARS 2019				
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 - Personnel d'encadrement	57 448,49	0,00	57 448,49	35
2 - Personnel professionnel	108 393,53	81,51	108 475,04	91
3 - Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 - Personnel enseignant	617 393,06	983,46	618 376,51	715
5 - Personnel de bureau, technicien et assimilé	410 239,69	1 199,14	411 438,83	503
6 - Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 - Ouvriers, personnel d'entretien et de service	58 105,08	240,73	58 345,81	66
8 - Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 251 579,84	2 504,83	1 254 084,67	1 410

On constate que le niveau d'effectifs rémunérées durant la période d'avril 2018 à mars 2019 correspond à la cible établie pour la période s'étant terminée le 31 mars 2017 incluant les ajustements prévus.

Contrats de services de plus de 25 000\$

Conformément au 2^e alinéa de l'article 20, la Commission scolaire doit également publier la compilation des contrats de service de 25 000 \$ et plus. La liste doit présenter le nombre de contrats accordés ainsi que la valeur totale desdits contrats en distinguant ceux conclus avec des personnes physiques.

Contrats de 25 000 \$ et plus accordés à une personne physique :	1	98 560 \$
Contrats de 25 000 \$ et plus accordés à une personne morale (entreprises) :	52	2 233 344 \$
Valeur totale des contrats :		2 331 904 \$

Loi 56 - Rapport d'événements

RAPPORT DES PLAINTES SUR L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Compilation des événements déclarés par les directions d'école à la directrice générale et la proportion des plaintes déposées auprès du protecteur de l'élève										
ÉCOLES	INTIMIDATION				VIOLENCE				TOTAL	PROPORTION
	PHYSIQUE	VERBALE	ÉCRITE	ÉLECTRONIQUE (cyberagression)	PHYSIQUE	VERBALE	ÉCRITE	ÉLECTRONIQUE (cyberagression)	des événements déclarés à la directrice générale de la Commission scolaire	des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
	Nombre									Pourcentage (%)
École secondaire Armand-St-Onge	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Polyvalente de Matane	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Polyvalente Forimont	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Polyvalente de Sayabec	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Assomption	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Bon-Pasteur	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Caron	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Émile-Dubé	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Lac-au-Saumon	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Le Marinier	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Mgr-Belzile	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Noël-Fortin	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Sr-Rachel-Fournier	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
St-Damase – La Volière	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Ste-Félicité	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Ste-Marie	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Ste-Ursule	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
St-Léandre	Moins de 30 élèves dans l'école.									
St-Léon-Le-Grand	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
St-Rosaire	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
St-René-Goupil	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
St-Vianney St-Tharcisius	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
St-Victor	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Val-Brillant	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Victor-Côté	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									
Zénon-Soucy	Cinq événements ou moins déclarés à la directrice générale.									

Rapport du protecteur de l'élève

RÉSUMÉ DU RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le protecteur de l'élève n'a traité aucune plainte de façon officielle pour l'année 2018-2019. En tout, cinq appels ont été adressés au Protecteur. Pour consulter le rapport du protecteur de l'élève, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://www.csmm.qc.ca/csmm-fichier/rapport-annuel-du-protecteur-de-leleve-2018-2019/>

LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Le conseil des commissaires a résolu d'adopter, lors de la séance du 26 juin 2018, la procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Commission scolaire des Monts-et-Marées. Celle-ci peut être consultée à l'adresse <https://www.csmm.qc.ca/csmm-fichier/procedure-facilitant-la-divulgation-dactes-reprehensibles-a-legard-de-la-csmm/>.

Aucun signalement n'a été effectué durant l'année scolaire 2018-2019.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le conseil des commissaires a adopté le 22 juin 2009, un code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres, et ce, conformément aux articles 175,1, 175,2, 175,3, 176 et 176,1 (annexe 1) de la Loi sur l'instruction publique. Ce code est un outil au service de la responsabilité qui incombe aux commissaires de la Commission scolaire. Cette responsabilité décrite dans la Loi, consiste à assurer les services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation professionnelle et d'éducation des adultes à la population du territoire des MRC de la Matanie et de la Matapédia. Ce code d'éthique permet de témoigner individuellement et collectivement des valeurs promues dans l'enseignement et dans l'administration de la Commission scolaire. Il constitue une référence éthique pour les Commissions scolaires et contribue à assurer le respect et la protection des personnes. Par l'adoption de ce code, les commissaires entendent accroître et maintenir la confiance du public en l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité dans l'administration de la Commission scolaire.

Dans le respect de l'obligation ministérielle à rendre public et accessible le contenu du code d'éthique et de déontologie des commissaires, la Commission scolaire des Monts-et-Marées vous informe que vous pouvez consulter la version détaillée, soit en vous adressant au Secrétariat général de la Commission scolaire, soit en consultant notre site Internet au https://www.csmm.qc.ca/csmm-fichier/code-dethique_2016-2017/

Les services administratifs

ADRESSES

CENTRE DE SERVICES DE MATANE
530, avenue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3B5
418 566-2500

CENTRE DE SERVICES D'AMQUI
93, avenue du Parc, entrée 3
Amqui (Québec) G5J 2L8
418 629-6200

SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE

Marthe Émond
Directrice générale
Marie-Pierre Guénette
Directrice générale adjointe

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Marie-Pierre Guénette
Directrice
Marie-Claude Raymond-Lemieux
Coordonnatrice

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

Sandra Théberge
Directrice
Carl Bélanger
Directeur adjoint
Julie Dionne
Coordonnatrice de l'adaptation
scolaire

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Manon Maltais
Directrice
Rock Pelletier
Régisseur du transport scolaire
Guillaume Samson
Régisseur des services de l'entretien

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**Jean Paradis (par interim) et
Geneviève Corbin**
Directeur/Directrice

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Yves Synnett
Directeur et secrétaire général

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE AUX ENTREPRISES

Sandra Théberge
Directrice